



## facture d'eau de plus de cinq ans

Par **olivia34990**, le **12/03/2021** à **16:26**

nous avons décidé par vote en ag d'individualiser le contrat d'eau en payant un intermédiaire qui relève, facture et maintien et poursuit les impayés or le syndic reçoit une lettre en dec 2020 notifiant que depuis 2015 des impayés restent dus nous sommes bailleurs donc les factures sont au nom de locataires qui ont quitté l'appartement

le syndic nous menace de nous faire payer toutes ces créances alors que ces factures sont nominatives et surtout sont de plus de cinq ans d'antériorité

sont ils en droit de facturer ces sommes en charge ? Et l'organisme prestataire qui surfacture le m3 d'eau trois fois plus cher a-t-il le droit d'exiger ce paiement ? La compagnie des eaux a-t-elle le droit de couper l'eau aux usagers ?

merci